



UN PROJET ÉOLIEN COLLECTIF DE 9 MW

Une opportunité d'investissement pour les matapédiens

Présenté par :



Pour plus d'informations ou pour vous inscrire
au bulletin électronique de la SIDEM :

coopsidem@globetrotter.net

56-9, rue Du Pont
Amqui (Qc) G5J 2P5
Tél. et fax.: (418) 629-2233

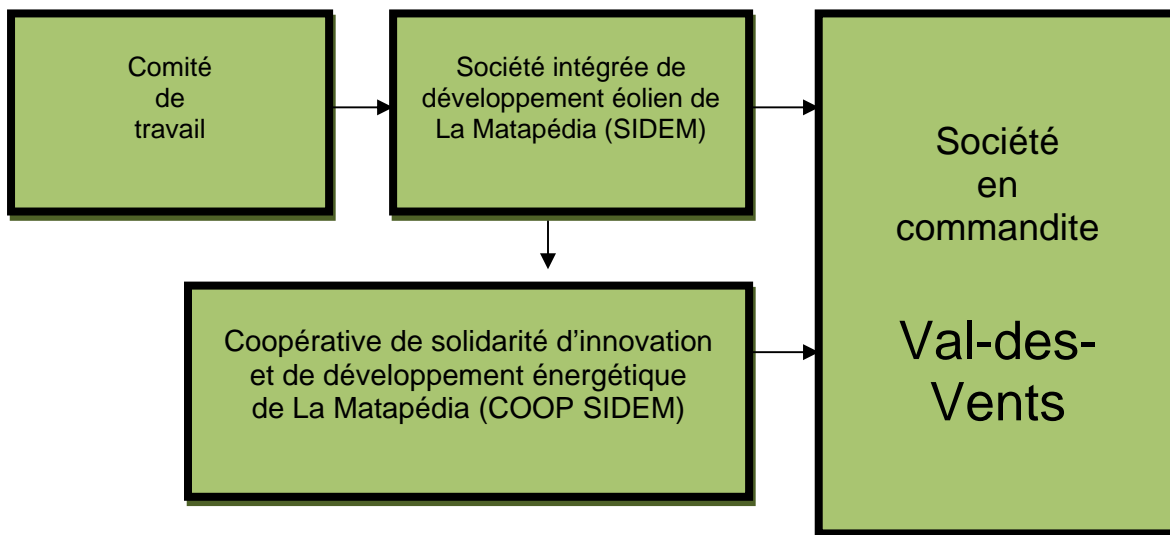
Amqui, le 11 octobre 2007

L' HISTORIQUE

Depuis l'automne 2004, le développement éolien fait l'actualité au sein du territoire matapédien. Des projets sont en cours de développement par des promoteurs privés et l'idée de bâtir un projet communautaire a fait son chemin, un consensus s'établit à l'effet qu'il devient essentiel pour La Matapédia de se doter d'un plan d'action afin de maximiser les retombées locales de la filière éolienne sur le territoire. À cet effet, le CLD de La Matapédia a d'ailleurs versé un montant total de 25 000 \$ par le biais de la stratégie de diversification. Un comité a été mis en place, des études ont été réalisées afin d'y voir plus clair, une ressource a été affectée au projet, un mémoire a été produit à l'intention du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la SIDEM a finalement vu le jour. La Matapédia s'est investie considérablement dans le dossier et le temps est maintenant venu de passer aux actes.

La Société intégrée de développement éolien de La Matapédia (SIDEM) est un organisme à but non lucratif dont la composition actuelle s'inscrit en continuité avec le comité de travail sur le développement éolien de La Matapédia. Mise en place le 12 janvier 2006, la SIDEM regroupe l'ensemble des intervenants concernés par le développement éolien du territoire soit des représentants du secteur agricole, forestier, touristique, économique, financier et municipal : UPA; SERV; SERM; Table tourisme de La Matapédia; CLD; SADC ; Desjardins et MRC. Dans l'intérêt de servir la collectivité matapédiennne, la mission fondamentale de l'organisme est d'assurer le développement durable et harmonieux de la ressource éolienne sur le territoire de la MRC de La Matapédia. Afin de bien servir sa mission, la SIDEM a fait le choix de développer un projet éolien collectif de 9 MW, lequel a été déposé à Hydro-Québec Distribution le 18 septembre 2007.

Le développement du projet a nécessité des investissements de plus de 300 000 \$ dont une somme de 267 000 \$ recueillie dans le milieu matapédien auprès de différents partenaires : la MRC de La Matapédia, le Centre local de développement, la SADC, le Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins, Emploi-Québec, et d'autres sources de capital de risque. La phase de développement du projet inclut les études de faisabilité technique, sociale, économique et légale. Le cheminement du projet s'est fait selon un processus de concertation permanent auprès des propriétaires, élus et citoyens. Le projet que nous vous présentons aujourd'hui répond certes aux exigences techniques, mais il est aussi un modèle d'acceptabilité sociale et de développement harmonieux de la ressource éolienne.



LE PROJET EN BREF

INVESTISSEMENT TOTAL :	18 000 000 \$
REVENUS BRUTS MOYENS ANNUELS :	3 090 000 \$
BÉNÉFICE NET MOYEN ANNUEL:	734 174 \$

RETOMBÉES EN TERME D'EMPLOIS – EXPLOITATION (20 ANS) :

DIRECTS :	- Emplois permanents à temps complet : 4
	- Emplois temporaires / sous-traitance : 4

INDIRECTS : Création et consolidation d'emplois dans plusieurs secteurs d'activités économiques tels : métallurgie, construction, électricité, entrepreneurs généraux, professionnels, restauration et hébergement, etc.

SITE SÉLECTIONNÉ : VAL-D'IRÈNE

Vitesse moyenne des vents mesurée sur le site (60 m) :	6,49 m/s
Vitesse moyenne des vents estimée à hauteur d'éolienne (65 m) : *	6,89 m/s

Capacité installée :	9 MW
Turbines :	6 turbines x 1,5 MW
Production annuelle estimée par éolienne :	3 741 333 kWh
Production annuelle totale estimée du parc : *	22 448 000 kWh
Interconnexion : réseau de distribution d'Hydro-Québec (25 kv)	

* La production pourra être optimisée dans le processus de microlocalisation des éoliennes.

COÛT ET FINANCEMENT DU PROJET

COÛT DU PROJET	\$
· Installation et autres frais	<u>18 000 000</u>
FINANCEMENT	
· Emprunt long terme	12 600 000
· Mise de fonds des promoteurs et capitaux de risque	5 400 000
	<u>18 000 000</u>

PARC ÉOLIEN DE LA MATAPÉDIA

DOCUMENT SYNTHÈSE

INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES À UN INVESTISSEMENT

Présentées aux :

Investisseurs potentiels, à titre de membre
d'une coopérative de solidarité ou de
commanditaire d'une société en commandite

Préparées par :

Mallette SENCRL
Services-conseils
30, boul. Saint-Benoît Est, local 101
Amqui (Québec) G5J 2B7

Octobre 2007

TABLE DES MATIÈRES

1. L’OBJECTIF DU PRÉSENT RAPPORT	1
2. AVIS AU LECTEUR.....	2
3. LA STRUCTURE LÉGALE.....	3
4. LE MODÈLE MATAPÉDIEN	4
5. LES AVANTAGES FISCAUX POUR LES INVESTISSEURS	5
5.1 COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	5
5.2 LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE.....	6
5.3 AUTRES AVANTAGES POSSIBLES.....	7
6. FAITS SAILLANTS.....	8
7. HYPOTHÈSES DE TRAVAIL	11
7.1 LES HYPOTHÈSES TECHNIQUES	11
7.2 LES HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES, ÉCONOMIQUES ET FISCALES	11
7.3 LES HYPOTHÈSES DE FINANCEMENT	11

1. L'objectif du présent rapport

Le présent rapport a comme objectif de **fournir les informations financières et organisationnelles** à toute personne ou société désireuse d'investir dans le projet d'implantation d'un parc éolien d'une puissance de 9 MW dans un secteur environnant la municipalité de Sainte-Ilrène.

Le document se veut une **source d'informations et de données financières** émanant d'une étude de faisabilité réalisée en mai 2007, laquelle a été mise à jour en septembre 2007 et ayant trait aux différents éléments suivants :

- la structure légale envisagée;
- la possibilité de faire de ce projet un projet matapédien;
- la faisabilité financière;
- les impacts sur le milieu;
- le rendement escompté pour l'investisseur.

Enfin, ce document est présenté dans le but d'éclairer tout investisseur sur les aspects du projet et surtout de lui permettre de prendre une décision éclairée eu égard à **la possibilité de participer financièrement à titre d'investisseurs à l'implantation de ce parc éolien que les promoteurs souhaitent majoritairement« matapédien »**.

2. Avis au lecteur

Le sommaire des prévisions présenté dans le présent document est **extrait des prévisions financières préparées à partir d'hypothèses datées du 16 mai 2007, lesquelles ont été mises à jour en septembre 2007, en tenant compte notamment que la durée du contrat est passée de 25 ans à 20 ans**, ainsi que des autres renseignements fournis par les promoteurs. Notre mission quant à la compilation de ces résultats prévisionnels a été exécutée conformément aux directives pertinentes publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés sur la compilation des prévisions financières.

La compilation se limite à la présentation, sous forme de prévisions financières, des renseignements fournis par la direction et ne comprend pas l'appréciation des éléments à l'appui des hypothèses et des autres renseignements qui sous-tendent les prévisions. En conséquence, **nous n'exprimons pas d'opinion ni aucune autre forme d'assurance quant aux prévisions financières ou aux hypothèses**. De plus, étant donné que les présentes prévisions financières sont fondées sur des hypothèses relatives à des événements futurs, **les résultats réels seront différents des informations présentées et les écarts peuvent être importants**.

3. La structure légale

Le modèle retenu pour la réalisation du projet est "**une société en commandite**" composée d'associés :

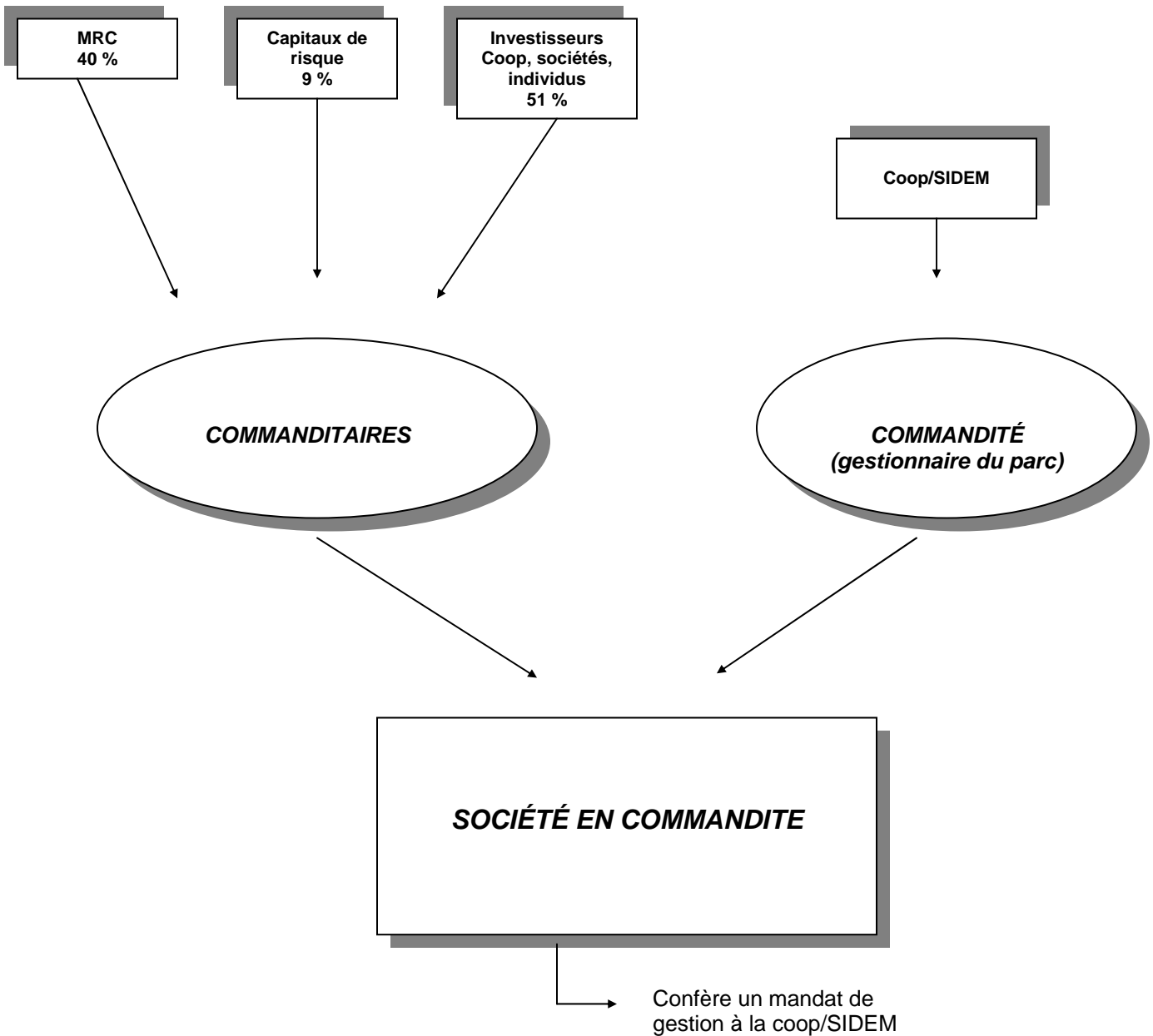
- **Les commanditaires :**
 - MRC de la Matapédia
 - Sociétés par actions privées
 - Investisseurs (individus)
 - Sociétés de capitaux de risque
 - Coopérative de solidarité

- **Le commandité :**
 - Une coopérative de solidarité

Les avantages de cette structure

- Intérêt accru des investisseurs à souscrire à un projet matapédien présentant des avantages fiscaux et financiers.
- Meilleure capacité d'obtenir du financement externe (prêts, aides gouvernementales, autres).
- Bonne crédibilité pour l'entreprise.
- Partage équitable des bénéfices de la société en commandite entre les groupes d'investisseurs (les associés).
- Retombées économiques plus élevées pour la Matapédia.
- Plus grande opportunité des matapédiens à investir dans le projet et à participer à la gestion du parc.
- Risque limité à sa mise de fonds pour le commanditaire.

4. Le modèle matapédien



5. Les avantages fiscaux pour les investisseurs

Le rendement escompté du projet s'avère intéressant, mais à moyen terme seulement, ce qui pourrait décourager certains investisseurs. **Il importe donc que la structure proposée leurs offre des avantages fiscaux à court terme et les incite ainsi à investir dans le projet.** À cet effet, il existe de nombreux avantages susceptibles d'intéresser les investisseurs, autant ceux qui adhéreront au partenariat privé que ceux qui investiront dans la coopérative de solidarité.

5.1 Coopérative de solidarité

Sujette à certaines conditions, **la coopérative de solidarité pourra offrir à certains de ses membres le REER/COOP.** Il permet aux détenteurs de parts dans la coopérative de profiter d'un allègement fiscal à savoir : une déduction du revenu imposable, aux deux paliers gouvernementaux, équivalente à 100 % de l'investissement si les parts sont acquises par le biais d'une contribution au REER personnel de l'investisseur.

Le tableau suivant présente les économies fiscales et le coût net d'un investissement de 1 000 \$ pour un particulier pouvant bénéficier de ces mesures fiscales. Le calcul est effectué selon les différents taux marginaux d'impôt et les paliers de revenus correspondants. Il suppose que le contribuable a des impôts autrement payables pour bénéficier de ces économies.

	Revenus imposables (en \$)				
	28700 à 36000	36000 à 57000	57000 à 72000	72000 à 115000	115000 et plus
Provincial					
Déduction pour REER	1000	1000	1000	1000	1000
Économie d'impôt	200	200	240	240	240
Fédéral					
Déduction pour REER	1000	1000	1000	1000	1000
Économie d'impôt	127	184	184	217	242
Économie d'impôt combinée	327	384	424	457	482
Coût net de l'investissement	673	616	576	543	518

Compte tenu d'un rendement escompté de 11%, une mise de fonds de 1 000 \$ sous forme de REER/COOP rapporte à son détenteur, après 20 ans, une somme accumulée de 8 062 \$ avant impôt.

5.2 La société en commandite

Le principe de fonctionnement d'une société en commandite fait en sorte **qu'elle confère à ses associés, tant les membres commanditaires que les commandités, les revenus et les pertes générés par l'exploitation.**

Le concept actuel du projet permet à la société en commandite de bénéficier d'une dépréciation fiscale accélérée, **lui permettant ainsi de créer des pertes fiscales au cours des premières années et d'attribuer ces pertes aux commanditaires et commandités.** Les économies fiscales deviennent donc un incitatif intéressant pour l'investisseur. Celles-ci réduisent le coût de l'investissement : un atout additionnel au rendement escompté sur l'investissement.

Le tableau suivant présente l'économie fiscale pour un investissement de 5 000 \$ selon les différents taux marginaux d'impôt et les paliers de revenus correspondants. Il suppose que l'investisseur a des impôts autrement payables pour bénéficier de ces économies. Ce tableau tient compte également de la possibilité d'imputer un maximum de 5 000 \$ de perte, soit le total de l'investissement, le solde des pertes attribuées étant reporté à l'encontre des revenus futurs.

			Revenus imposables (en \$)				
			28 700 à 36 000	36 000 à 57 000	57 000 à 72 000	72 000 à 115 000	115 000 et plus
Taux marginal d'impôt			32.7%	38.4%	42.4%	45.7%	48.2%
Mise de fonds			5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Pertes attribuées/5 000 \$			Économies fiscales (en \$)				
Année	Pertes	Report					
2010	2 442	-	798	938	1 035	1 116	1 177
2011	2 558	317	836	982	1 085	1 169	1 233
2012	0	1 741	0	0	0	0	0
2013	0	915	0	0	0	0	0
2014	0	304	0	0	0	0	0
		<u>3 276</u>					
Économies d'impôts totales			1 635	1 920	2 120	2 285	2 410
Coût net de l'investissement			3 365 \$	3 080 \$	2 880 \$	2 715 \$	2 590 \$

Compte tenu de l'économie fiscale disponible, il est prévu qu'il n'y aura pas de prélèvements accordés aux commanditaires avant l'année 2019. À partir de 2019, la société en commandite attribuerait une partie de ses revenus à ses membres afin de leur donner les liquidités nécessaires au paiement des impôts sur les bénéfices attribués à compter de cette date.

Toujours en fonction des différents taux marginaux et des revenus correspondants, les impôts payables sur les bénéfices attribués seront les suivants, par part de 5 000 \$, pour les années 2015 à 2019, en déduisant de ces revenus les pertes reportées et non utilisées des années antérieures, soit celle des années 2011 à 2014.

			Revenus imposables (en \$)				
			28 700 à 36 000	36 000 à 57 000	57 000 à 72 000	72 000 à 115 000	115 000 et plus
Taux marginal			32.7%	38.4%	42.4%	45.7%	48.2%
Revenus attribués/5 000 \$			Impôts sur le revenu (en \$)				
Année	Revenus	Report					
2015	157	(157)	-	-	-	-	-
2016	513	(513)	-	-	-	-	-
2017	796	(796)	-	-	-	-	-
2018	1 028	(1 028)	-	-	-	-	-
2019	1 227	(783)	145	171	189	203	214
			<u>(3 276)</u>				
Total (2015 à 2019)			145 \$	171 \$	189 \$	203 \$	214 \$

5.3 Autres avantages possibles

Les investisseurs (coopérative et société en commandite) pourraient bénéficier des autres avantages suivants :

- Intérêts déductibles sur les prêts contractés pour investir à titre de sociétaire ou de membre de la coop, selon les législations en vigueur au fédéral et au provincial, à l'exception des prêts consentis pour l'acquisition du REER/COOP.
- Utilisation du REER pour fins d'investissement dans la mesure où la société en commandite se qualifie.

6. Faits saillants

Le tableau suivant présente les faits saillants issus des états financiers prévisionnels portant sur les années 2010 à 2029 inclusivement.

Sidem
Sommaire 20 ans

Année	Bénéfice net (perte nette)	Capitaux propres	Taux de rendement du Bénéfice net / capitaux propres	Prélèvements des associés (cumulatif)	Liquidités à la fin	Bénéfice (perte) fiscal
2010	(768 930)	4 631 070	-16.6%	-	478 119	(2 637 030)
2011	(541 302)	4 089 769	-13.2%	-	1 052 928	(3 104 926)
2012	(365 657)	3 724 112	-9.8%	-	1 681 336	(1 880 424)
2013	(195 122)	3 528 989	-5.5%	-	2 366 004	(987 809)
2014	(29 216)	3 499 773	-0.8%	-	3 109 052	(327 893)
2015	133 104	3 632 877	3.7%	-	3 912 693	169 456
2016	292 806	3 925 683	7.5%	-	4 779 236	553 558
2017	450 787	4 376 470	10.3%	-	5 711 084	859 153
2018	607 892	4 984 362	12.2%	-	6 710 731	1 110 740
2019	764 925	5 749 287	13.3%	-	7 780 771	1 325 662
2020	850 261	6 174 418	13.8%	425 131	4 914 925	993 280
2021	945 242	6 647 039	14.2%	897 752	5 597 163	1 182 558
2022	1 041 845	7 167 962	14.5%	1 418 674	6 245 243	1 350 312
2023	1 189 097	7 762 510	15.3%	2 013 223	6 884 714	1 551 227
2024	1 336 890	8 430 955	15.9%	2 681 668	7 515 520	1 739 388
2025	1 486 135	9 174 023	16.2%	3 424 735	8 137 535	1 918 849
2026	1 637 375	9 992 710	16.4%	4 243 423	8 750 383	2 092 502
2027	1 791 136	10 888 278	16.5%	5 138 991	9 353 441	2 262 660
2028	1 947 934	11 862 245	16.4%	6 112 957	9 945 839	2 431 200
2029	2 108 276	12 916 382	16.3%	7 167 095	9 526 456	2 599 676
Total	14 683 478	S/O	S/O	S/O	S/O	13 202 139
Moyenne	734 174	6 657 946	11.0%	S/O	5 722 659	660 107

Une analyse sommaire de ces tableaux permet les constatations suivantes :

1. **Le seuil de rentabilité est atteint à l'année 2015**, soit la sixième année après le début du projet, ce qui semble raisonnable pour ce secteur d'activité.
2. **Le taux de rendement moyen du projet est de 11 %**, ce qui représente un retour sur investissement très intéressant pour l'investisseur, si on compare ce taux à celui des obligations ou de tout autre placement similaire.
3. Les bénéfices accumulés confèrent aux détenteurs des participations un retour sur investissement intéressant, tel qu'en fait foi le tableau suivant lequel présente le bénéfice total attribué après 20 ans pour les différents montants investis :

Montant investi	Bénéfice total
5 000	13 596
10 000	27 192
15 000	40 787
20 000	54 383
30 000	81 575
50 000	135 958

4. Les pertes fiscales attribuées aux commanditaires totalisent 8 938 082 \$ et couvrent la période de 2010 à 2014 inclusivement. Ces pertes permettront de transférer aux commanditaires des économies fiscales importantes, ce qui représente généralement un intérêt pour ceux-ci.

Il faut prendre en considération que **ces pertes sont occasionnées par une dépréciation fiscale accélérée**. En effet, la valeur d'une participation de 5 000 \$ à la fin de l'année 2014 n'a pas diminué du montant des pertes fiscales attribuées, puisqu'elle se situe à 3 364 \$ à la fin de 2015. **Cette valeur ira en augmentant pour atteindre 5 717 \$ à la fin de 2020**. Il faut également considérer que cette valeur ne tient pas compte des avantages fiscaux inhérents à l'acquisition d'une participation, lesquels sont présentés aux pages 4 et 5. En effet, si l'investisseur tient compte des avantages fiscaux consentis, une participation de 5 000 \$, pour une personne dont le revenu imposable se situe entre 57 000 \$ et 72 000 \$, totalise en 2010 une somme de 6 408 \$ (4 288 \$ + 2 120 \$) et en 2015, une somme de 5 484 \$ (3 364 \$ + 2 120 \$).

Le tableau suivant présente la valeur nette cumulée pour les divers montants d'investissement

Année	Montant d'investissement					
	5 000 \$	10 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	30 000 \$	50 000 \$
2010	4 288	8 576	12 864	17 152	25 728	42 880
2015	3 364	6 728	10 091	13 455	20 183	33 638
2020	5 717	11 434	17 151	22 868	34 302	57 171
2025	8 494	16 989	25 483	33 978	50 967	84 945
2029	11 960	23 919	35 879	47 838	71 758	119 596

La valeur nette établie en 2029 tient compte du montant investi, plus les bénéfices totaux attribués, déduction faite des prélèvements consentis aux investisseurs.

5. Compte tenu des pertes fiscales attribuées aux commanditaires et des économies fiscales en découlant, **il n'y a pas de prélèvements prévus avant l'année 2019**. L'investisseur est cependant avantagé par les économies fiscales et les reports de pertes couvrant les années 2010 à 2019 inclusivement. **Ces avantages sont de deux ordres**, soit des **économies fiscales** en 2010 et 2011 et le **report de pertes** permettant de ne pas payer d'impôts sur les bénéfices au cours des années 2015 à 2018.

6. Les résultats nets des premières années sont fortement influencés par l'amortissement comptable imputé en diminution des revenus. En conséquence, les fonds générés par l'exploitation sont intéressants, occasionnant des liquidités excédentaires de 478 119 \$ dès la première année, pour atteindre 9 526 456 \$ en 2029, soit une moyenne annuelle de liquidités de 5 722 629 \$.

7. Hypothèses de travail

Les principales hypothèses ayant servi à la préparation des prévisions financières sont les suivantes :

7.1 Les hypothèses techniques

- Le projet consiste à soumissionner auprès d'Hydro-Québec Distribution pour un parc éolien de 9 MW. La production est basée sur l'achat de 6 turbines de modèle A-1500/77 d'une capacité de 1,5 MW chacune, lesquelles ont fait l'objet d'une entente de livraison avec le manufacturier québécois AAER Inc.
- Le facteur d'utilisation prévu est de 28,47 %.
- La durée de vie est de 20 ans.
- La production prévue de l'an 1 est de 90 % (6 mois) et 95 % (6 mois). L'estimation de la production nette annuelle tient compte des pertes attribuables aux éléments naturels (verglas, effets de sillage) ainsi que des garanties offertes par le manufacturier désigné.

7.2 Les hypothèses budgétaires, économiques et fiscales

- Le prix de vente retenu est de 0.10799 cents/kWh en dollars de 2007. La formule de prix proposé dans le cadre de l'appel d'offres tient compte de l'influence de quatre indices pouvant affectés le coût du projet lors de sa réalisation : l'IPC CAN, le prix de l'acier, le prix du cuivre et le prix du béton.
- Le taux d'indexation et d'inflation est fixé à 2 %.
- Pour les frais d'exploitation concernant les coûts afférents à l'opération et à l'entretien des installations, un taux de 0,0190 cents du kWh a été retenu.
- Les redevances ont été fixées à 2,5 % pour chacune des catégories de bénéficiaires : les propriétaires fonciers et les municipalités.
- La taxe sur les services publics est calculée au taux de 0.20 %.

7.3 Les hypothèses de financement

- Les mises de fonds requises pour le projet totalisent 5 400 000 \$, soit 30 % du coût du projet. Parallèlement, l'endettement équivaldra à 70 % des coûts de réalisation. Par conséquent, le ratio dette sur fonds propres est de 2.3.
- L'analyse ne tient compte d'aucune subvention ou avantage fiscal, à l'exception de la dépréciation fiscale accélérée de 30 %.
- Pour le financement à long terme un taux de 7 % a été retenu.
- Le taux de rendement retenu sur les placements est de 3 %.